

AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- à la demande de : PAINHAS ENERGIE chez SAG IMAGE (Carolina MIRANDA)
2 allée Th. Monod – Esp. Hamani – Ech. Izarbel
64210 BIDARD
- pour le compte de : ENEDIS (Stéphane VILLETTE)
13 allée des Tanneurs
4400 NANTES
- Ets chargée des travaux : PAINHAS ENERGIE chez SAG IMAGE
2 allée Th. Monod – Esp. Hamani – Ech. Izarbel
64210 BIDARD
- Pour le chantier :
 - Lieux des travaux : 2 rue des Ormeaux
 - Objet des travaux : Branchement neuf électrique
 - Date des travaux : Du 16/02/2024 au 16/05/2024
 - Durée des travaux : 90 jours

Autorise la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- **Un état des lieux sera effectué avec l'entreprise avant et après les travaux.**
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêté de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)

Le 15 février 2024

Le Maire,

Philippe BRIAUD



Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques